

Ordures capitalistes: les décharges

Suite de la série sur les déchets. (Cf. précédant : *Ordures capitalistes: les transports*)



Après être trimballés à droite à gauche, où finissent les déchets ? Pendant longtemps, c'était surtout en décharge. Et pendant longtemps, la décharge, c'était n'importe où : un endroit à l'abri des regards, ou le bord des trottoirs. Une loi du 15 juillet 1975 a interdit les « dépôts sauvages », ce qui est la moindre des choses, mais qui n'élimine pas tous les problèmes, loin de là.

Les décharges illégales

Les grandes décharges illégales ont tout de même diminué, pas seulement du fait des lois, mais :

- parce qu'il y a plus de moyens de retrouver l'origine des déchets et donc le responsable (documents de traçabilité obligatoires, nombreux papiers ou emballages avec des écrits...),
- parce qu'il y a plus de moyens de tirer de l'argent à partir des déchets (filiales de recyclage...),
- parce que les riverain-e-s (ou même des randonneur-se-s de passage) sont plus vigilant-e-s, ou des travailleur-se-s lanceurs d'alerte .

Globalement les décharges se retrouvent donc plutôt cantonnées à des sites précis et clôturés. Donc théoriquement connus et contrôlés, notamment par l'inspection des installations classées. Dans ces cas-là, lorsqu'un responsable est facile à trouver, la réglementation environnementale permet de passer à des sanctions bien réelles (condamnation à payer 1000 € par jour tant que les déchets ne sont pas correctement évacués par exemple).

Mais il y a un certain nombre de cas limites...

Les déchets ont plus (cuivre..) ou moins (PVC...) de valeur, ce qui pousse certains patrons du déchet à récupérer des lots entiers de déchets, pour les trier et entasser ce

qui ne les intéresse pas. Leur site, officiellement centre de tri, peut vite devenir à moitié une décharge (reconnaissable lorsque sur un tas de déchet on commence à voir... de la végétation!).

L'amiante est un des problèmes récurrents. Interdite (enfin) en 1997, elle continue de nous polluer la vie. Il en reste énormément et donc lors des démolitions de bâtiments qui en contiennent, cela produit des déchets d'amiante qui finissent la plupart du temps en décharge. En théorie du moins. Car vu qu'il faut prendre un grand nombre de précautions pour les travailleur-se-s et pour l'enfouissement, cela coûte cher, et des entreprises préfèrent souvent esquiver... et les larguant dans un champ

2. Parfois l'agriculteur est consentant et se fait payer, notamment des petits agriculteurs en difficulté qui sont tentés de tirer ces petits profits de leurs terrains¹. Dans certains cas les déchets sont carrément enfouis sous terre.

On se retrouve assez régulièrement avec des administrations qui passent des marchés publics pour l'évacuation de certains de leurs déchets, et on découvre trop tard pourquoi une entreprise était la moins chère... Par exemple on a retrouvé des déchets d'amiante de la fac de Nanterre sous une ferme en Picardie...³

Les dépôts sauvages

On parle de décharge illégale dans le cas de ces gros apports de déchets, ou des apports réguliers sur un même site. Mais il y a aussi des déchets plus diffus, comme des déchets de travaux que des petits artisans abandonnent par-ci par-là. On parle plutôt de « dépôt sauvage ». Certaines raisons matérielles favorisent ce genre de pratiques :

- les déchèteries sont en général payantes, et les coûts d'élimination de certains déchets peuvent représenter beaucoup pour des artisans
- éliminer ces déchets en règle en permanence revient plus cher que payer une amende de temps en temps pour abandon illégal de déchets

Mais la part de ces dépôts qui vient des particuliers n'est pas négligeable. Paradoxalement elles/ils ont moins d'excuses, car les déchèteries gérées par les communes sont gratuites pour eux/elles, financées par les impôts précisément dans ce but. De manière générale on peut dire que la conscience écologique a progressé, mais de façon assez inégale. Alors que certain-e-s participent à des campagnes volontaires pour nettoyer les dépôts sauvages,

4 d'autres n'ont aucun scrupule à balancer dans la nature des déchets (encombrants...), ce qui est une forme d'inconscience et de mépris (pour les employé-e-s municipaux...).

Les décharges autorisées : tout va bien ?

Et les décharges autorisées et encadrées, que faut-il en penser ?

Bien sûr, davantage de précautions sont prises. Les entreprises doivent notamment s'assurer que des pollutions ne s'infiltreront pas dans le sol (membrane imperméable sur

une couche de terre peu perméable...) et la nappe d'eau souterraine est surveillée. On veille aussi à ce que la décharge ne soit pas en zone inondable, et les eaux de pluie qui ruissellent sur les déchets sont contrôlées et retraitées. Quand une décharge est « pleine » et que l'entreprise arrête de l'utiliser, elle doit continuer ces contrôles pendant 30 ans. Ces précautions ne sont pas du luxe.

Avec le temps les déchets organiques compactés fermentent et produisent du méthane, puissant gaz à effet de serre. Dans les décharges modernes, on récupère ce gaz, on le baptise « biogaz », et on l'injecte dans les réseaux de gaz. Évidemment en le captant il se substitue à du gaz que l'on n'ira pas extraire et c'est positif. Mais cela ne peut pas faire oublier qu'il y a d'innombrables décharges fermées « oubliées » qui fermentent depuis longtemps. Par ailleurs, les entreprises sont aussi autorisées à brûler ce gaz en torchère, avec l'argument hallucinant que le CO₂ émis par la combustion est un gaz à effet de serre « moins pire » que le méthane...



Les décharges sont généralement des entreprises privées des groupes Veolia et Suez, qui fonctionnent en délégation de service public, et qui empochent une rente difficile à estimer (différence entre les subventions et leurs coûts de gestion), et qu'elles sont forcément tentées d'augmenter... Une des conséquences est la tendance aux méga-décharges, c'est-à-dire des décharges plus grandes mais moins nombreuses, conduisant à des transports sur de plus longues distances.

Mais plus fondamentalement, quels que soient les progrès dans la gestion de ces décharges, elles restent une des plus mauvaises solutions. Le mot lui-même porte cette image d'irresponsabilité (« on se décharge »). Les dirigeants capitalistes en ont bien conscience... On ne dit plus « décharge » dans les entreprises et dans les ministères. Elles ont d'abord été renommées en « Centre d'enfouissement technique », puis en « Centre de stockage de déchets ultimes », et enfin en « Installation de stockage de

déchets ». Cela reflète une certaine gêne...

Le discours officiel est à la réduction des quantités de déchets mis en décharge.

Effectivement, depuis quelques années ces quantités baissent lentement. Mais ce sont toujours environ le tiers des déchets qui finissent enterrés... Pourtant, on pourrait recycler la plupart de ces déchets. Dans certains cas, on attend simplement et cyniquement que les techniques soient au point et que cela devienne rentable.

Autres articles de la série *Ordures capitalistes* :

- *Les transports*
 - *Les incinérateurs*
 - *Les sacs plastiques*
 - *Le recyclage*
-

1La Voix du Nord, *Décharge sauvage d'Habarcq : l'agriculteur comparâtra le 28 mai au tribunal*, novembre 2014

2

<http://www.aisnenouvelle.fr/region/aisne-les-decharges-sauvages-polluent-le-quotidien-des-ia16b0n137736>

3Le Parisien, *De l'amiante de la fac de Nanterre enfoui dans l'Oise*, Novembre 2012

4

<http://www.volunteeractioncounts.org/fr/campaigns/rio-20/featured-volunteer/how-to-rid-the-world-of-its-garbage-one-country-at-a-time.html>

5<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Segolene-Royal-lance-le-plan-de.html>

6Et dans le pire des cas, on enterre profond et on ferme les yeux, comme pour le projet d'enfouissement de déchets nucléaires à Bure...

Julien Varlin, le 21 mars 2016